



Politique relative aux temps morts médicaux de Volleyball Canada

Les équipes jeunesse ont droit à un (1) temps mort médical par joueur, par journée de tournoi. Les équipes seniors ont droit à un (1) temps mort médical par joueur durant l'ensemble du tournoi.

Les temps morts médicaux doivent être supervisés par l'un des thérapeutes en sport du tournoi. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu pendant un temps mort médical. Les joueurs ont droit à un maximum de cinq (5) minutes au total pour un temps mort médical, à partir du moment où le thérapeute en sport arrive sur le terrain.

Si un athlète se blesse ou tombe malade pendant le tournoi et que, par conséquent, n'est plus en mesure de continuer la compétition, aucun remboursement ne sera accordé. Les points seront attribués jusqu'au moment de son retrait du tournoi.

Durant les compétitions de volleyball Canada, la durée de l'assistance médicale doit être chronométrée manuellement par l'**arbitre ou le superviseur des arbitres** et consignée par le marqueur. Cela inclut, dans cet ordre : le moment où l'arbitre entame le protocole (en heures, minutes et secondes), la manche, le pointage, l'équipe qui sert, le joueur devant recevoir l'assistance médicale, le type d'assistance médicale, l'heure de reprise du match ou l'heure du forfait, la durée de l'interruption due à l'assistance médicale. Une fois que les soins auront été prodigués (ou si aucun soin ne peut être prodigué), le jeu doit reprendre, sinon l'équipe en question est déclarée incomplète pour continuer la manche ou le match. Des soins médicaux peuvent être prodigués aux joueurs lors des interruptions régulières de la partie (arrêts du jeu, temps morts, arrêts entre les manches) à condition que les interruptions ou les arrêts ne soient pas prolongés.

Si un athlète saigne et que d'autres personnes présentes sur le terrain risquent d'être exposées à son sang, sa participation au match doit être suspendue jusqu'à ce que le saignement cesse et que la plaie ait été nettoyée avec une solution antiseptique et bien pansée.

L'arbitre déclare un temps mort technique d'une minute afin de corriger la situation et d'arrêter le saignement; sinon, l'athlète devra recourir à son droit de temps morts médical. Les joueurs doivent rester sur le terrain pendant que la situation est corrigée. Le temps mort technique n'est imputé à aucune des deux équipes. Le temps mort technique ne peut être accordé qu'une seule fois durant le match pour le même joueur. Il doit être inscrit sur la feuille de pointage dans la section des remarques.